

**UNIVALOM**

Siège :  
449 Route des Crêtes  
06560 – VALBONNE  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 40

Désignés : .....30

(dont 10 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)

Présents : ..... 15

Votants : .....28

Procurations : .....4

Date de la convocation :  
28 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 3 avril 2025**

**Délibération 2025-09**

**OBJET : Budget Primitif 2025**

**Le 3 avril 2025 à 15h15**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

**Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;  
Françoise THOMEL, Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;  
Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

**Membres suppléants :**

**Procurations :**

Christophe ULIVIERI à Bernard ALENDA,  
Arnaud PRIGENT à Marc OCCELLI,  
Patrick PEIRETTI à Hassan EL JAZOULI  
Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

**Membres excusés :**

Emmanuel DELMOTTE, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Kevin SEBASTIAN, délégués de la Commission syndicale ;  
Xavier WIIK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Denise LAURENT, délégués de la Commission syndicale ;  
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;  
Pierre CORPORANDY délégués de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

**M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

**Le Rapporteur expose à l'Assemblée :**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement avec l'article L.1612-1, il appartient au Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers de voter son Budget Primitif de l'année 2023 dont il vient de lui être donné lecture.

Conformément aux dispositions respectivement de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (dite « Loi NOTRe ») et de la Circulaire Ministérielle n°IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux Collectivités Territoriales, il est annexé au projet de Budget Primitif une Note Explicative sur les informations financières essentielles ainsi qu'un Rapport sur l'Etat et l'Evolution de la Dette.

Le Budget Primitif de l'année 2025 s'équilibre de la façon suivante :

#### Section d'Exploitation

- Dépenses : 42 142 117,42 €
  - Recettes : 42 142 117,42 €
- ⇒ Résultat : EQUILIBRE

#### Section d'Investissement

- Dépenses : 13 497 373,72 €
  - Recettes : 13 497 373,72 €
- ⇒ Résultat : EQUILIBRE

Total du Budget : 55 639 491,14 €

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **APPROUVE** les décisions traduites dans l'annexe de présentation budgétaire et le Rapport sur l'Etat et l'Évolution de la Dette joints ainsi que le Budget Primitif de l'année 2025 hors T.V.A. explicitées dans les annexes légales et réglementaires jointes

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Date de mise en ligne :

14 AVR. 2025

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET 20004607600010</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus UNIVALOM SYNDICAT MIXTE</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : ANTIBES

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL UNIVALOM (2)**

**ANNEE 2025**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 20

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 21

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 22

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 26

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 27

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 28

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 30

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 31

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 32

A3.2 - Etalement des provisions 33

A4.1 - Equilibre des opérations financières 34

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 35

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 36

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées 37

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 38

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 39

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 40

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 41

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 42

B1.5 - Etat des marchés de partenariat 43

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 44

B1.7 - Etat des engagements reçus 45

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 46

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 47

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 48

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 51

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 52

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 53

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 54

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.  
 Date d'adoption par le conseil municipal : 11/04/2025  
 Date de réception préfecture : 11/04/2025

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	42 142 117,42
	35 827 950,00	
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00
	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>
	0,00	6 314 167,42
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	42 142 117,42
		42 142 117,42

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	12 969 790,15
	10 431 000,00	
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	527 583,57
	2 656 574,00	2 656 574,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>
	0,00	409 799,72
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	13 497 373,72
		13 497 373,72
	<b>TOTAL</b>	
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	55 639 491,14
		55 639 491,14

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	31 218 207,77	0,00	29 831 457,42	29 831 457,42	29 831 457,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 812 200,00	0,00	5 811 000,00	5 811 000,00	5 811 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	180 000,00	0,00	152 800,00	152 800,00	152 800,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>37 210 407,77</b>	<b>0,00</b>	<b>35 795 257,42</b>	<b>35 795 257,42</b>	<b>35 795 257,42</b>
66	Charges financières	3 241 182,68	0,00	1 151 660,00	1 151 660,00	1 151 660,00
67	Charges exceptionnelles	112 600,00	0,00	442 200,00	442 200,00	442 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	38 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>40 602 190,45</b>	<b>0,00</b>	<b>37 427 117,42</b>	<b>37 427 117,42</b>	<b>37 427 117,42</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 400 000,00		2 870 000,00	2 870 000,00	2 870 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 217 931,19		1 845 000,00	1 845 000,00	1 845 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 617 931,19</b>		<b>4 715 000,00</b>	<b>4 715 000,00</b>	<b>4 715 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>45 220 121,64</b>	<b>0,00</b>	<b>42 142 117,42</b>	<b>42 142 117,42</b>	<b>42 142 117,42</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>42 142 117,42</b>
---	----------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	26 135,20	0,00	180 225,12	180 225,12	180 225,12
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 917 600,00	0,00	28 786 000,00	28 786 000,00	28 786 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 590 000,00	0,00	4 097 060,00	4 097 060,00	4 097 060,00
75	Autres produits de gestion courante	50 500,00	0,00	60 500,00	60 500,00	60 500,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>35 584 235,20</b>	<b>0,00</b>	<b>33 123 785,12</b>	<b>33 123 785,12</b>	<b>33 123 785,12</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	8 246,97		10 964,88	10 964,88	10 964,88
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>35 592 482,17</b>	<b>0,00</b>	<b>33 564 750,00</b>	<b>33 564 750,00</b>	<b>33 564 750,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 891 000,00		2 263 200,00	2 263 200,00	2 263 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 891 000,00</b>		<b>2 263 200,00</b>	<b>2 263 200,00</b>	<b>2 263 200,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>37 483 482,17</b>	<b>0,00</b>	<b>35 827 950,00</b>	<b>35 827 950,00</b>	<b>35 827 950,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>6 314 167,42</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>42 142 117,42</b>
---	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DE GAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>2 451 800,00</b>
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	30 129,00	30 129,00	30 129,00
21	Immobilisations corporelles	4 923 000,00	206 939,83	2 725 651,15	2 725 651,15	2 932 590,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 150 000,00	320 643,74	2 684 750,00	2 684 750,00	3 005 393,74
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>7 098 000,00</b>	<b>527 583,57</b>	<b>5 440 530,15</b>	<b>5 440 530,15</b>	<b>5 968 113,72</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 132 151,39	0,00	5 146 060,00	5 146 060,00	5 146 060,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>11 142 151,39</b>	<b>0,00</b>	<b>5 156 060,00</b>	<b>5 156 060,00</b>	<b>5 156 060,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>18 240 151,39</b>	<b>527 583,57</b>	<b>10 596 590,15</b>	<b>10 596 590,15</b>	<b>11 124 173,72</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 891 000,00		2 263 200,00	2 263 200,00	2 263 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	220 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 111 000,00</b>		<b>2 373 200,00</b>	<b>2 373 200,00</b>	<b>2 373 200,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 351 151,39</b>	<b>527 583,57</b>	<b>12 969 790,15</b>	<b>12 969 790,15</b>	<b>13 497 373,72</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 497 373,72</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	5 412 942,81	656 574,00	5 106 000,00	5 106 000,00	5 762 574,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 499 774,34	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00	2 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>15 912 717,15</b>	<b>2 656 574,00</b>	<b>5 606 000,00</b>	<b>5 606 000,00</b>	<b>8 262 574,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
016-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>15 912 717,15</b>	<b>2 656 574,00</b>	<b>5 606 000,00</b>	<b>5 606 000,00</b>	<b>8 262 574,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 400 000,00		2 870 000,00	2 870 000,00	2 870 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 332 931,19		1 845 000,00	1 845 000,00	1 845 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	105 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 837 931,19</b>		<b>4 825 000,00</b>	<b>4 825 000,00</b>	<b>4 825 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 750 648,34</b>	<b>2 656 574,00</b>	<b>10 431 000,00</b>	<b>10 431 000,00</b>	<b>13 087 574,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>409 799,72</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 497 373,72</b>
---	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>2 451 800,00</b>
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	29 831 457,42		29 831 457,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 811 000,00		5 811 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	152 800,00		152 800,00
66	Charges financières	1 151 660,00	0,00	1 151 660,00
67	Charges exceptionnelles	442 200,00	110 000,00	552 200,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	38 000,00	1 735 000,00	1 773 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 870 000,00	2 870 000,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>37 427 117,42</b>	<b>4 715 000,00</b>	<b>42 142 117,42</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>42 142 117,42</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	2 263 200,00	2 263 200,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 146 060,00	0,00	5 146 060,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	30 129,00	0,00	30 129,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 932 590,98	10 000,00	2 942 590,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 005 393,74	100 000,00	3 105 393,74
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>11 124 173,72</b>	<b>2 373 200,00</b>	<b>13 497 373,72</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 497 373,72</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

006-200046076-20250403-2025-09-DE

Date de clôture en exercice : 31/12/25

Date de réception préfecture : 11/04/2025

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	180 225,12		180 225,12
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	28 786 000,00		28 786 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	4 097 060,00		4 097 060,00
75	Autres produits de gestion courante	60 500,00		60 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	430 000,00	2 263 200,00	2 693 200,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	10 964,88	0,00	10 964,88
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>33 564 750,00</b>	<b>2 263 200,00</b>	<b>35 827 950,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>6 314 167,42</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>42 142 117,42</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	5 762 574,00	0,00	5 762 574,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	60 000,00	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	160 000,00	160 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 735 000,00	1 735 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		2 870 000,00	2 870 000,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>8 262 574,00</b>	<b>4 825 000,00</b>	<b>13 087 574,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>409 799,72</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 497 373,72</b>
---	----------------------

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>31 218 207,77</b>	<b>29 831 457,42</b>	<b>29 831 457,42</b>
604	Achats d'études, prestations de services	28 508 507,77	27 812 600,00	27 812 600,00
605	Achats de matériel, équipements	130 200,00	80 000,00	80 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	46 200,00	38 000,00	38 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	135 000,00	60 000,00	60 000,00
6064	Fournitures administratives	26 600,00	14 000,00	14 000,00
6066	Carburants	231 800,00	182 000,00	182 000,00
6068	Autres matières et fournitures	460 000,00	185 000,00	185 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	7 400,00	9 000,00	9 000,00
6132	Locations immobilières	75 900,00	196 000,00	196 000,00
6135	Locations mobilières	29 300,00	15 020,00	15 020,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	157 500,00	145 600,00	145 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	12 400,00	12 400,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	89 500,00	45 000,00	45 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	89 000,00	40 000,00	40 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	129 900,00	12 000,00	12 000,00
61551	Entretien matériel roulant	168 700,00	160 000,00	160 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	27 000,00	27 000,00
6156	Maintenance	120 400,00	132 500,00	132 500,00
6161	Multirisques	40 000,00	72 200,00	72 200,00
6168	Autres	55 000,00	48 000,00	48 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	5 500,00	5 500,00
618	Divers	75 800,00	75 137,42	75 137,42
6226	Honoraires	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	206 200,00	98 000,00	98 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	30 000,00	30 000,00
6237	Publications	12 800,00	12 000,00	12 000,00
6238	Divers	15 000,00	2 000,00	2 000,00
6248	Divers	21 800,00	21 000,00	21 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 500,00	7 000,00	7 000,00
6256	Missions	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	46 800,00	48 000,00	48 000,00
627	Services bancaires et assimilés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	39 000,00	43 000,00	43 000,00
6288	Autres	1 000,00	5 000,00	5 000,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	49 500,00	41 500,00	41 500,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	85 000,00	15 000,00	15 000,00
63512	Taxes foncières	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	6 100,00	1 000,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	47 800,00	72 000,00	72 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>5 812 200,00</b>	<b>5 811 000,00</b>	<b>5 811 000,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	70 000,00	60 000,00	60 000,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	17 000,00	18 000,00	18 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	34 000,00	33 000,00	33 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 680 000,00	3 460 000,00	3 460 000,00
6412	Congés payés	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6413	Primes et gratifications	3 000,00	43 000,00	43 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	50 000,00	360 000,00	360 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	915 000,00	849 000,00	849 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	30 000,00	52 000,00	52 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	618 000,00	562 000,00	562 000,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	35 200,00	39 000,00	39 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	10 000,00	10 000,00
648	Autres charges de personnel	340 000,00	310 000,00	310 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
01645846076-20250403-20250403  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

**UNIVALOM SYNDICAT MIXTE - BUDGET PRINCIPAL UNIVALOM - BP - 2025**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>180 000,00</b>	<b>152 800,00</b>	<b>152 800,00</b>
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	22 000,00	22 000,00
6531	Indemnités élus	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6532	Frais de mission élus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	68 000,00	29 800,00	29 800,00
6542	Créances éteintes	18 000,00	10 000,00	10 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	38 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>37 210 407,77</b>	<b>35 795 257,42</b>	<b>35 795 257,42</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>3 241 182,68</b>	<b>1 151 660,00</b>	<b>1 151 660,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 700 000,00	914 300,00	914 300,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	95 982,68	-12 840,00	-12 840,00
6618	Intérêts des autres dettes	375 200,00	250 200,00	250 200,00
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	1 070 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>112 600,00</b>	<b>442 200,00</b>	<b>442 200,00</b>
6711	Pénalités de retard sur marchés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6717	Rappel d'impôts (hors impôts bénéfice)	500,00	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	50 000,00	31 200,00	31 200,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	100,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	56 000,00	404 500,00	404 500,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	38 000,00	38 000,00	38 000,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>40 602 190,45</b>	<b>37 427 117,42</b>	<b>37 427 117,42</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 400 000,00</b>	<b>2 870 000,00</b>	<b>2 870 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>2 217 931,19</b>	<b>1 845 000,00</b>	<b>1 845 000,00</b>
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	160 000,00	110 000,00	110 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 057 931,19	1 735 000,00	1 735 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 617 931,19</b>	<b>4 715 000,00</b>	<b>4 715 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 617 931,19</b>	<b>4 715 000,00</b>	<b>4 715 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>45 220 121,64</b>	<b>42 142 117,42</b>	<b>42 142 117,42</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>		<b>0,00</b>
-----------------------------------	--	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>		<b>0,00</b>
--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>42 142 117,42</b>
---	--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	334 745,24
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	238 762,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12 840,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 733 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

Date de réception préfecture : 11/04/2025

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>26 135,20</b>	<b>180 225,12</b>	<b>180 225,12</b>
64198	Autres remboursements	26 135,20	180 225,12	180 225,12
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>31 917 600,00</b>	<b>28 786 000,00</b>	<b>28 786 000,00</b>
7038	Autres	1 233 000,00	1 853 000,00	1 853 000,00
706	Prestations de services	30 655 000,00	26 926 000,00	26 926 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	29 600,00	7 000,00	7 000,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>3 590 000,00</b>	<b>4 097 060,00</b>	<b>4 097 060,00</b>
74	Subventions d'exploitation	3 590 000,00	4 097 060,00	4 097 060,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>50 500,00</b>	<b>60 500,00</b>	<b>60 500,00</b>
752	Revenus des immeubles	500,00	500,00	500,00
7588	Autres	50 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>35 584 235,20</b>	<b>33 123 785,12</b>	<b>33 123 785,12</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>430 000,00</b>	<b>430 000,00</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	430 000,00	430 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>8 246,97</b>	<b>10 964,88</b>	<b>10 964,88</b>
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	8 246,97	10 964,88	10 964,88
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>35 592 482,17</b>	<b>33 564 750,00</b>	<b>33 564 750,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>1 891 000,00</b>	<b>2 263 200,00</b>	<b>2 263 200,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 891 000,00	2 263 200,00	2 263 200,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 891 000,00</b>	<b>2 263 200,00</b>	<b>2 263 200,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>37 483 482,17</b>	<b>35 827 950,00</b>	<b>35 827 950,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>6 314 167,42</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>42 142 117,42</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

060) lorsque en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 Accusé de réception en préfecture  
 060) lorsque en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 Date de télétransmission : 11/04/2025  
 Date de réception préfecture : 11/04/2025

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>30 129,00</b>	<b>30 129,00</b>
2031	Frais d'études	20 000,00	20 129,00	20 129,00
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>4 923 000,00</b>	<b>2 725 651,15</b>	<b>2 725 651,15</b>
2111	Terrains nus	613 000,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
2135	Installations générales, agencements	3 455 000,00	451 000,00	451 000,00
2154	Matériel industriel	700 000,00	117 651,15	117 651,15
2182	Matériel de transport	130 000,00	150 000,00	150 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	25 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>2 150 000,00</b>	<b>2 684 750,00</b>	<b>2 684 750,00</b>
2313	Constructions	2 150 000,00	2 684 750,00	2 684 750,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 098 000,00</b>	<b>5 440 530,15</b>	<b>5 440 530,15</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>11 132 151,39</b>	<b>5 146 060,00</b>	<b>5 146 060,00</b>
1641	Emprunts en euros	2 038 377,05	2 291 260,00	2 291 260,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	10 000,00	10 000,00
166	Refinancement de dette	6 429 774,34	0,00	0,00
1675	Dettes marchés de partenariat	2 654 000,00	2 844 800,00	2 844 800,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>11 142 151,39</b>	<b>5 156 060,00</b>	<b>5 156 060,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>18 240 151,39</b>	<b>10 596 590,15</b>	<b>10 596 590,15</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>1 891 000,00</b>	<b>2 263 200,00</b>	<b>2 263 200,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>1 891 000,00</b>	<b>2 263 200,00</b>	<b>2 263 200,00</b>
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	8 000,00	8 000,00	8 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	50 000,00	107 200,00	107 200,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	33 000,00	40 700,00	40 700,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	1 800 000,00	2 107 300,00	2 107 300,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>220 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
2135	Installations générales, agencements	15 000,00	10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	145 000,00	50 000,00	50 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	60 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 111 000,00</b>	<b>2 373 200,00</b>	<b>2 373 200,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>20 351 151,39</b>	<b>12 969 790,15</b>	<b>12 969 790,15</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>527 583,57</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 497 373,72</b>
---	----------------------

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>5 412 942,81</b>	<b>5 106 000,00</b>	<b>5 106 000,00</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	80 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	5 332 942,81	5 106 000,00	5 106 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>10 499 774,34</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	4 070 000,00	500 000,00	500 000,00
166	Refinancement de dette	6 429 774,34	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 912 717,15</b>	<b>5 606 000,00</b>	<b>5 606 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>15 912 717,15</b>	<b>5 606 000,00</b>	<b>5 606 000,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>2 400 000,00</b>	<b>2 870 000,00</b>	<b>2 870 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>2 332 931,19</b>	<b>1 845 000,00</b>	<b>1 845 000,00</b>
2031	Frais d'études	110 000,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	70 000,00	40 000,00	40 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	5 000,00	60 000,00	60 000,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	42 250,00	2 260,00	2 260,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 960,00	14 750,00	14 750,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	536 570,00	150 500,00	150 500,00
28128	Aménagement Autres terrains	6 006,00	6 435,00	6 435,00
28131	Bâtiments	71 398,00	70 928,00	70 928,00
28135	Installations générales, agencements, ..	390 297,19	374 616,00	374 616,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	19 685,00	19 700,00	19 700,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	12 160,00	12 160,00	12 160,00
28151	Installations complexes spécialisées	350,00	350,00	350,00
28154	Matériel industriel	239 000,00	312 904,00	312 904,00
28173	Constructions (mise à disposition)	219 900,00	218 767,00	218 767,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	45 900,00	39 192,00	39 192,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	8 260,00	1 700,00	1 700,00
28181	Installations générales, agencements	326 131,00	346 132,00	346 132,00
28182	Matériel de transport	84 904,00	121 035,00	121 035,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 860,00	33 960,00	33 960,00
28184	Mobilier	3 100,00	1 456,00	1 456,00
28188	Autres	12 200,00	8 155,00	8 155,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>4 732 931,19</b>	<b>4 715 000,00</b>	<b>4 715 000,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>105 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
219	Frais d'études	0,00	60 000,00	60 000,00
219	Bâtiments	80 000,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	25 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>4 837 931,19</b>	<b>4 825 000,00</b>	<b>4 825 000,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
016-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

**UNIVALOM SYNDICAT MIXTE - BUDGET PRINCIPAL UNIVALOM - BP - 2025**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	20 750 648,34	10 431 000,00	10 431 000,00
			+	
				<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>
				<b>2 656 574,00</b>
			+	
				<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>
				<b>409 799,72</b>
			=	
				<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
				<b>13 497 373,72</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					44 130 774,00									
1641 Emprunts en euros (total)					44 130 774,00									
1237921	CAISSE DES DEPOTS	21/12/2012	30/04/2013	01/02/2014	2 000 000,00	F		3,920	3,920		A	PP		A-1
2009.058/a1009161	CAISSE D'EPARGNE	14/04/2009	25/06/2009	25/09/2009	3 500 000,00	F		4,380	4,380		T	PP		A-1
2011,104/A1011559	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2011	08/12/2011	25/03/2012	1 000 000,00	F		5,220	5,220		T	PP		A-1
2012,040/A1012166	CAISSE D'EPARGNE	29/03/2012	01/06/2012	25/06/2012	600 000,00	F		5,990	5,990		A	PP		A-1
5473166	CAISSE DES DEPOTS	30/03/2022	25/05/2022	21/11/2022	1 025 000,00	F		1,190	1,190		T	PP		A-1
600467178	CREDIT AGRICOLE	06/07/2010	15/09/2010	15/12/2010	3 800 000,00	F		3,460	3,460		T	CC		A-1
600632270	CREDIT AGRICOLE	02/02/2012	27/02/2012	20/05/2012	500 000,00	F		5,300	5,300		T	PP		A-1
601188142	CREDIT AGRICOLE	15/06/2016	08/07/2016	08/10/2016	200 000,00	F		1,660	1,660		T	CC		A-1
601632109	CREDIT AGRICOLE	20/03/2018	30/04/2018	01/05/2019	1 200 000,00	F		1,730	1,730		A	PP		A-1
602272372	CREDIT AGRICOLE	23/10/2019	26/10/2019	26/10/2020	1 050 000,00	F		0,730	0,730		A	CC		A-1
602747989	CREDIT AGRICOLE	09/11/2020	20/11/2020	20/11/2021	900 000,00	F		0,920	0,920		A	CC		A-1
603179693	CREDIT AGRICOLE	17/11/2021	17/11/2021	17/02/2022	1 025 000,00	F		1,400	1,400		T	CC		A-1
A1015682	CAISSE D'EPARGNE	29/10/2015	27/11/2015	25/03/2016	200 000,00	F		1,950	1,950		T	CC		A-1
ARE00541-2006-255	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2007	25/11/2008	25/11/2009	16 000 000,00	F		4,330	4,330		A	PP		A-1
MIN226899/02345511/001	DEXIA CL	17/12/2004	30/06/2005	01/10/2005	3 300 000,00	F		3,890	3,890		T	PP		A-1
MPH502889	CAISSE DES DEPOTS	25/04/2024	19/07/2024	01/07/2025	7 330 774,00	F		2,900	2,900		A	CC		A-1
MPH502889	CAISSE DES DEPOTS	25/04/2024	19/07/2024	01/01/2025	500 000,00	F		3,470	3,470		T	CC		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>A165 Dépôts et cautionnements reçus</b> 006-200046076-20250403-2025-09-DE (Total) télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					31 451 974,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					31 451 974,00									
Redevance R1-2 BIS VALOMED	VALOMED	14/04/2009	14/04/2009	30/06/2009	1 451 974,00	F		4,650	4,650		S	P P		A-1
Redevance R1-2 VALOMED	VALOMED	02/03/2009	02/03/2009	30/06/2009	30 000 000,00	F		4,650	4,650		S	P P		A-1
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>75 582 748,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

### A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		26 208 812,15					2 261 259,61	874 243,67	0,00	203 083,58
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		26 208 812,15					2 261 259,61	874 243,67	0,00	203 083,58
1237921		0,00	A-1	650 532,27	3,08	F		3,920	153 376,55	25 500,86	0,00	17 779,92
2009.058/a1009161		0,00	A-1	1 071 311,76	4,42	F		4,380	220 259,64	43 338,52	0,00	621,27
2011,104/A1011559		0,00	A-1	471 580,91	6,92	F		5,220	57 352,70	23 505,98	0,00	360,38
2012,040/A1012166		0,00	A-1	325 883,36	7,42	F		5,990	32 845,05	19 791,53	0,00	9 215,32
5473166		0,00	A-1	882 322,78	12,64	F		1,190	64 610,29	9 911,55	0,00	0,00
600467178		0,00	A-1	1 092 500,00	5,67	F		3,460	190 000,00	35 335,26	0,00	1 387,85
600632270		0,00	A-1	243 669,76	7,08	F		5,300	28 341,46	12 357,38	0,00	1 271,49
601188142		0,00	A-1	35 000,00	1,50	F		1,660	20 000,00	456,50	0,00	56,84
601632109		0,00	A-1	957 061,65	18,25	F		1,730	42 976,41	16 557,17	0,00	10 614,66
602272372		0,00	A-1	787 500,00	14,75	F		0,730	52 500,00	5 748,75	0,00	970,20
602747989		0,00	A-1	756 000,00	20,89	F		0,920	36 000,00	6 955,20	0,00	744,07
603179693		0,00	A-1	902 000,00	21,25	F		1,400	41 000,00	12 412,76	0,00	1 441,24
A1015682		0,00	A-1	20 000,00	0,92	F		1,950	20 000,00	243,76	0,00	0,00
ARE00541-2006-255		0,00	A-1	9 951 218,59	13,33	F		4,330	531 822,49	430 887,76	0,00	40 227,27
MIN226899/02345511/001		0,00	A-1	231 456,73	0,50	F		3,890	231 456,73	6 827,78	0,00	0,00
MPH502889		0,00	A-1	7 330 774,34	15,00	F		2,900	488 718,29	215 545,13	0,00	102 561,19
MPH502889		0,00	A-1	500 000,00	10,00	F		3,470	50 000,00	8 867,78	0,00	15 831,88
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
N°06-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		3 068 358,81					2 844 719,00	245 103,91	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		3 068 358,81					2 844 719,00	245 103,91	0,00	0,00
Redevance R1-2 BIS VALOMED		0,00	A-1	140 973,81	1,66	F		4,650	130 793,00	11 116,91	0,00	0,00
Redevance R1-2 VALOMED		0,00	A-1	2 927 385,00	1,66	F		4,650	2 713 926,00	233 987,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>29 277 170,96</b>					<b>5 105 978,61</b>	<b>1 119 347,58</b>	<b>0,00</b>	<b>203 083,58</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

### A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Date de télétransmission : 11/04/2025

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	29 277 170,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2016-07-05

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	01 - Logiciels bureautiques	5	05/07/2016
L	03 - Tous véhicules	10	05/07/2016
L	04 - Mobilier	5	05/07/2016
L	05 - Matériel de bureau et informatique	5	05/07/2016
L	13 - Autres agencements et aménagements bâtiments	15	05/07/2016
L	19 - Frais d'étude non suivi de réalisation	5	05/07/2016
L	21 - Frais d'insertion non suivi de réalisation	5	05/07/2016
L	22 - Logiciels métiers	10	05/07/2016
L	23 - Autres immobilisations incorporelles	10	05/07/2016
L	24 - Agencements et Aménagements terrains nus 2121	15	05/07/2016
L	25 - Agencements et Aménagements terrains bâtis 2125	15	05/07/2016
L	26 - Construction Bâtiment exploitation usine	40	05/07/2016
L	27 - Construction Bâtiment exploitation compost	25	05/07/2016
L	28 - Bâtiments administratifs	25	05/07/2016
L	29 - Instal Aménagement construction	15	05/07/2016
L	30 - Autres constructions	15	05/07/2016
L	31 - Constructions sur sol autrui - aménagements	25	05/07/2016
L	32 - Constructions sur sol autrui - bâtiments	25	05/07/2016
L	33 - Instal mat et outillage complexes spécialisés	15	05/07/2016
L	34 - Instal mat et outillage techniques spécifiques	40	05/07/2016
L	35 - Matériel industriel	5	05/07/2016
L	36 - Outillage industriel	5	05/07/2016
L	37 - Autres immobilisations corporelles	10	05/07/2016

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	38 000,00		10 964,88	48 964,88	10 964,88	38 000,00
Creances douteuses	38 000,00	31/12/2024	10 964,88	48 964,88	10 964,88	38 000,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>38 000,00</b>		<b>10 964,88</b>	<b>48 964,88</b>	<b>10 964,88</b>	<b>38 000,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	409 799,72	409 799,72
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	2 128 990,43	2 128 990,43
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 538 790,15	2 538 790,15

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 538 790,15	2 538 790,15
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 538 790,15	2 538 790,15

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	4 554 460,00	4 554 460,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	4 605 000,00	4 605 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	50 540,00	50 540,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

Accuse de réception en préfecture

096 200 440 70 en préfecture

Date de télétransmission : 11/04/2025

Sujets : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>4 554 460,00</b>	<b>4 554 460,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>2 291 260,00</b>	<b>2 291 260,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 291 260,00	2 291 260,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>2 263 200,00</b>	<b>2 263 200,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	2 263 200,00	2 263 200,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>4 605 000,00</b>	<b>III</b> <b>4 605 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>4 605 000,00</b>	<b>4 605 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	2 260,00	2 260,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 750,00	14 750,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	150 500,00	150 500,00
28128	Aménagement Autres terrains	6 435,00	6 435,00
28131	Bâtiments	70 928,00	70 928,00
28135	Installations générales, agencements, ..	374 616,00	374 616,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	19 700,00	19 700,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	12 160,00	12 160,00
28151	Installations complexes spécialisées	350,00	350,00
28154	Matériel industriel	312 904,00	312 904,00
28173	Constructions (mise à disposition)	218 767,00	218 767,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	39 192,00	39 192,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	1 700,00	1 700,00
28181	Installations générales, agencements	346 132,00	346 132,00
28182	Matériel de transport	121 035,00	121 035,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 960,00	33 960,00
28184	Mobilier	1 456,00	1 456,00
28188	Autres	8 155,00	8 155,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 870 000,00	2 870 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2022	Mobilier : Matériel de transport	1 908,78	CREDIPAR	36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2025	Mobilier : Matériel de transport	5 122,26	leasys	36	6 829,68	6 829,68	1 707,42	0,00	15 366,78	30 733,56

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT</b>	<b>B1.5</b>

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				TOTAL I + II + III
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
Mise en conformité valorisation énergétique de IUIOM exploitation traitement des déchets ménagers	2006	VALOMED	Mise en conformité valorisation énergétique de IUIOM exploitation traitement des déchets ménagers	216	26/09/2026	26/09/2008	31 451 974,00	3 089 823,00	2 844 719,00	2 844 719,00	245 104,00	245 104,00	3 334 927,00
<b>SOUS-TOTAL</b>							31 451 974,00	3 089 823,00	2 844 719,00	2 844 719,00	245 104,00	245 104,00	3 334 927,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>31 451 974,00</b>	<b>3 089 823,00</b>	<b>2 844 719,00</b>	<b>2 844 719,00</b>	<b>245 104,00</b>	<b>245 104,00</b>	<b>3 334 927,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>14,06</b>	<b>1,80</b>	<b>15,86</b>	<b>8,40</b>	<b>3,46</b>	<b>11,86</b>
Adjoint Administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Employée Gestion RH	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Employée d'Administration Accueil	C	1,46	0,00	1,46	0,00	1,46	1,46
Responsable des RH	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	1,80	1,80	1,80	0,00	1,80
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2,60	0,00	2,60	1,60	0,00	1,60
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>96,10</b>	<b>1,20</b>	<b>97,30</b>	<b>42,80</b>	<b>46,50</b>	<b>89,30</b>
Adjoint technique	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	11,00	0,00	11,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maitrise	C	12,80	0,00	12,80	8,00	3,80	11,80
Agent de maitrise principal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de quai	C	22,50	0,00	22,50	0,00	22,50	22,50
Agent qualifié d'exploitation	C	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Agent qualifié maintenace	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agents de Prévention	C	13,00	0,00	13,00	0,00	13,00	13,00
Chargé de mission - Collaborateur	A	0,00	1,20	1,20	0,00	1,20	1,20
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	1,80	0,00	1,80	1,80	0,00	1,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>110,16</b>	<b>3,00</b>	<b>113,16</b>	<b>51,20</b>	<b>49,96</b>	<b>101,16</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture  
 006-200046076-20250403-2025-09-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2025  
 Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025



## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### NOTE EXPLICATIVE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2025

L'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi « NOTRe », a modifié les articles L.2313-1 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et comptes et applicable au Syndicat UNIVALOM. De plus, l'article 98 de ladite Loi a créé l'obligation, pour l'ensemble des Communes et les EPCI comprenant une Commune d'au moins 3 500 habitants, de produire en annexe de chaque Budget Primitif ou Décision Modificative une « *note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* ». Outre la description du contexte général et des équilibres budgétaires annuels (cf. I à III- ci-après), cette note doit également comporter, s'agissant d'un Budget Primitif, un détail concernant plusieurs thématiques (cf. IV- ci-après).

#### Références :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006389868&dateTexte=&categorieLien=cid>
- [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=87ADEFB4FF6364E9CE1104720B1CE365.tpdila08v\\_3?idArticle=LEGIARTI000031066584&cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=20160411&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech=](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=87ADEFB4FF6364E9CE1104720B1CE365.tpdila08v_3?idArticle=LEGIARTI000031066584&cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=20160411&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech=)

#### **I- Éléments de contexte :**

En tant qu'EPCI sans fiscalité propre gérant un Service Public Industriel et Commercial, le Syndicat UNIVALOM compte, parmi ses membres, des Etablissements impactés par les conséquences de la crise sanitaire en cours.

Le Syndicat, qui gère historiquement le SPIC confié au meilleur coût, a tenu compte du contexte dans lequel ses membres évoluent afin d'élaborer un Budget Primitif induisant des participations qui tiennent compte de leurs contraintes financières.

Par ailleurs, il a été tenu compte d'hypothèses « techniques » de construction stables en matière de quantités de déchets transportés et traités au regard de la tendance récemment observée.

Les tarifs servant de base à la préparation budgétaire sont approuvés par le Comité Syndical lors de la même réunion du 03 avril 2025. Ceux relatifs à l'incinération tiennent compte d'une ristourne qui, prenant également en compte l'évolution légale de la TGAP (+1€ / tonne en 2025), permettent à UNIVALOM de proposer une hausse modérée du coût du traitement pour ses EPCI membres en 2025 à comparer à 2024. En outre, ce coût sera encore inférieur à celui facturé en 2021.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de publication : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Le Syndicat recueillera, à nouveau en 2025, bien qu'à un moindre niveau les fruits de sa décision d'optimiser les conditions de vente de l'électricité produite par l'Unité de Valorisation Énergétique. En

effet, UNIVALOM a opté, en 2022, pour une cession sur les marchés libres au lieu d'un contrat avec EDF dit « Obligation Achat » qui a été résilié.

Par ailleurs, l'exercice 2025 verra la poursuite de l'exercice de la compétence optionnelle de gestion de déchèteries sur une base des 13 sites depuis l'adhésion de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Enfin, l'exercice 2025 verra l'aboutissement de la procédure de Concession du Service Public unique pour la gestion de l'UVE d'Antibes et différentes activités connexes (ex : broyage des encombrants, gestion des biodéchets et déchets verts à partir du site de compostage de Biot, incinération de boues de stations d'épuration ou gestion d'un réseau de chaleur et de froid).

En matière d'investissement, le syndicat poursuivra la mise aux normes des déchèteries avec des investissements complémentaires sur les déchèteries des périmètres de la CACPL et de la CCAA. Suite au déménagement sur Sophia Antipolis, l'acquisition des locaux pour le siège du syndicat est envisagée sur 2025.

S'agissant des modes de financement, et au-delà de l'objectif de dégager un autofinancement substantiel, l'appel de subventions d'investissement des EPCI membres sera poursuivi dans le but de couvrir les remboursements de capital des échéances d'emprunts et des redevances de financement découlant du CPPP en vigueur. Le recours à l'emprunt sera de 2 500 000 Euros.

Enfin, le Syndicat recueillera les fruits de la gestion rigoureuse de l'exercice 2024 à travers la reprise d'un excédent d'exploitation d'un montant de 6 314 167,42 Euros (R002). L'excédent d'investissement reporté de 2024 (R001) sera de 409 799,72 Euros, tandis que des Restes à Réaliser en dépenses seront repris pour 527 583,57 Euros en dépenses et pour 2 656 574,00 Euros en recettes.

## **II- Détail du Budget Primitif de l'année 2025 :**

Le Budget Primitif syndical de l'année 2025, établi conformément aux dispositions de l'Instruction Budgétaire et Comptable « M4 » applicable aux SPIC, fait apparaître les éléments suivants :

### **II.1- Section d'Exploitation (en Euros Hors Taxes) :**

L'année 2025 sera, comme la précédente, marquée par les engagements pris dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé et de ses Avenants, une gestion rigoureuse des Déchèteries et le développement continu de la valorisation des déchets.

● <b>Dépenses :</b>	<b><u>42 142 117,42 €</u></b>
- <b>Chapitre « 011 » :</b> Charges à caractère général	29 831 457,42 €

Ce chapitre regroupe les dépenses liées au traitement des déchets (incinération, recyclage, compostage, tri sélectif, etc.) dont les prix ont été définis dans le Contrat de Partenariat Public Privé ou dans des marchés publics passés par UNIVALOM.

Il comprend également les crédits nécessaires au transport des déchets assurés en régie par UNIVALOM.

Actu.C.EMP.ED.IND.04.01  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Les prix d'équilibre retenus en fonction des différents modes de traitement des déchets ménagers ont été calculés de sorte à permettre une couverture pérenne de la redevance d'investissement induite par le Contrat de Partenariat Public Privé et des échéances des financements bancaires. Le recours au financement bancaire sera également évité pour les besoins de l'exercice de la compétence de traitement des déchets en 2025.

UNIVALOM assure une gestion rigoureuse et optimisée de l'ensemble du service public du traitement des déchets ménagers, permettant ainsi une maîtrise des tarifs au profit de ses membres, tout en accordant des remises importantes sur ces prix en fonction des résultats annuels obtenus.

Les tarifs proposés sont ainsi systématiquement positionnés au plus près des coûts nets de chaque filière de traitement.

- Chapitre « 012 » : Charges de personnel et frais assimilés 5 811 000,00 €

Ces crédits sont destinés à la rémunération du personnel d'UNIVALOM et aux charges correspondantes. Ils prennent en compte l'augmentation du taux de cotisation (URSSAF-CNRA) + 4pts, la mise en œuvre des régimes de prévoyance et de mutuelle et, d'autre part, de l'évolution de la Convention Collective Nationale des Activités des Déchets. Ce poste intègre également le coût de la prime d'intéressement qui sera mise en place à compter de l'exercice 2025.

Les rémunérations des agents d'UNIVALOM correspondent à la stricte application du Statut de la Fonction Publique Territoriale et des délibérations exécutoires du Comité Syndical d'UNIVALOM. Le régime indemnitaire est conforme au statut de la Fonction Publique Territoriale. Les agents intégrés en 2018 au titre de la gestion des déchèteries et recrutés depuis dans ce cadre relèvent quant à eux de contrats de droit privé et dépendent de la Convention Collective Nationale des Activités des Déchets.

La mise en place du RIFSEEP (décret du 20 mai 2014) est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (cf. Délibération n°2016-17 du 5 juillet 2016, complétée par les Délibérations n° 2016-28 du 20 décembre 2016 et n°2023-52 du 21 décembre 2023).

Un système d'astreintes a été mis en place (cf. Délibération du 25 juin 2008) afin d'assurer la continuité du service public moyennant des indemnités compensatrices pour les agents (décret 2005-542 du 19 mai 2005) et l'attribution d'un logement de fonction (décret 2012-752 du 9 mai 2012) pour le poste de Directeur Général des Services, en raison des sujétions inhérentes à cette fonction, et notamment celle de surveillance permanente de l'UVE et des déchèteries, qui sont des sites caractérisés par un risque sanitaire et environnemental.

Le temps de travail d'UNIVALOM correspond à la durée légale du temps de travail soit 1607 heures annuelles (Délibération 2015-16 du 22 juin 2015).

- Chapitre « 65 » : Autres charges de gestion courante 152 800,00 €

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de mise en mission : 17/04/2025  
Date de réception préfecture : 17/04/2025

Ce poste concerne tout d'abord les indemnités versées aux élus (50K€) ainsi que les frais de mission (2K€) et cotisations de retraite (4K€) les



● **Recettes :** **42 142 117,42 €**

- Chapitre « 013 » : Atténuations de charges 180 225,12 €

- Chapitre « 70 » : Produits de services et ventes diverses 28 786 000,00 €

Ce chapitre regroupe notamment les participations des Collectivités membres d'UNIVALOM, pour le traitement de leurs déchets, calculées sur la base des tonnages prévisionnels en fonction des tarifs votés par le Comité Syndical, ainsi que les recettes engendrées par la compétence optionnelle déchèteries (usagers).

Dont :

- Participations des membres 19 632 000,00 €
- Recettes des déchèteries et du SMED 2 890 000,00 €
- Ventes de produits résiduels 1 853 000,00 €
- Vente d'électricité 3 400 000,00 €
- Apports extérieurs de VALOMED 1 000 000,00 €
- Autres recettes 11 000,00 €

- Chapitre « 74 » : subventions d'exploitation 4 097 060,00 €

Ce poste concerne les subventions escomptées des éco-organismes (CITEO, Ecomaison, OCAD3E, etc.).

- Chapitre « 75 » : autres produits de gestion courante 60 500,00 €

**=> Total des Recettes de Gestion des Services 33 123 785,12 €**

- Chapitre « 76 » : produits financiers 0,00 €

- Chapitre « 77 » : Produits exceptionnels 430 000,00 €

Des litiges fournisseurs qui devraient se résoudre via des produits sur exercices antérieurs

- Chapitre « 78 » : Reprises sur provisions et dépréciations 10 964,88 €

Il s'agit de la reprise de la dotation aux dépréciations de créances douteuses passée en 2023, l'année 2024 devant donner lieu à l'enregistrement d'une nouvelle dotation (cf. Chapitre « 68 » ci-avant).

**=> Total des Recettes Réelles d'Exploitation 33 564 750,00 €**

- Chapitre « 042 » : Opérations d'ordre de transferts entre sections 2 263 200,00 €

Ce poste concerne les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat pour un montant de 2 263 200 Euros. En effet, les subventions d'investissement perçues par le Syndicat doivent être

amorties au même rythme que les biens qu'elles ont contribué à acquérir.

Accusé de réception en préfecture  
06/04/2025 à 10h00  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Il s'agit notamment des subventions perçues des EPCI membres afin de couvrir la part « capital » des échéances d'emprunts relatifs à la mise aux normes des déchèteries et des redevances de financement et emprunts concernant le CPPP.

<b>=&gt; Total des Recettes d'Ordre d'Exploitation</b>	<b>2 263 200,00 €</b>
<b>=&gt; Total des Recettes d'Exploitation de l'exercice</b>	<b>35 827 950,00 €</b>
- Résultat d'Exploitation reporté (R002) :	6 314 167,42 €
<b>=&gt; Total des Recettes d'Exploitation cumulées</b>	<b>42 142 117,42 €</b>
<b>=&gt; Epargne Brute prévisionnelle</b>	<b>2 451 800,00 €</b>

## **II.2- Section d'Investissement (en Euros Hors Taxes)**

<b>● <u>Dépenses (y compris les restes à réaliser) :</u></b>	<b><u>13 497 373,72 €</u></b>
- <u>Chapitre « 20 »</u> : Immobilisations incorporelles	30 129,00 €
Dont :	
- Frais d'études	20 129,00 €
Principalement des études pour la déchèterie de Mougins et le quai de transfert de la déchèterie du Cannet.	
- Concessions et droits similaires	10 000,00 €
- <u>Chapitre « 21 »</u> : Immobilisations corporelles	2 725 651,15 €
Dont : l'achat des locaux administratifs aux Genêts pour le siège du syndicat, ainsi que des véhicules et investissements courants dans les déchèteries.	
- <u>Chapitre « 23 »</u> : Immobilisations en cours	2 684 750,00 €
Ce poste correspond à des travaux à réaliser dans les déchèteries de Mougins, du Cannet, et celles de la CCAA ainsi que des canalisations en vue de l'éventuelle création d'un réseau de chaleur.	
<b>=&gt; Total des Dépenses d'Equipement</b>	<b>5 440 530,15 €</b>
- <u>Chapitre « 13 »</u> : Subventions d'Investissement	0,00 €
- <u>Chapitre « 16 »</u> : Emprunts et dettes assimilées	5 146 060,00 €
Dont :	
- Remboursement du capital des emprunts	2 291 260,00 €
- Dépôts et cautionnements versés	10 000,00 €
- <b>Financement de l'emprunt</b>	0,00 €
- Part de capital des échéances des	

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

redevances de financement du CPPP	2 844 800,00 €
- <u>Chapitre « 27 »</u> : Autres immobilisations financières Ce poste concerne d'éventuels dépôts et cautionnements versés.	10 000,00 €

**=> Total des Dépenses Financières 5 156 060,00 €**

**=> Total des Dépenses Réelles d'Exploitation 10 596 590,15 €**

- Chapitre « 040 » : Opérations d'ordre de transfert entre sections 2 263 200,00 €

Il s'agit de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat, (comptes 139x) en lien avec la participation des EPCI membres couvrant les parts « capital » des échéances d'emprunt et des redevances de financement du CPPP (2 107,3K€) ainsi que diverses subventions perçues de l'Etat (8K€), de la Région (107,2K€) et du Département (40,7K€).

- Chapitre « 041 » : Opérations patrimoniales 110 000,00 €

Ce poste correspond à la prévision d'intégration d'études et avances sur marchés de travaux au coût d'immobilisations corporelles (installations) et en cours (constructions), essentiellement dans le cadre de travaux relatifs aux déchèteries.

De façon symétrique, des recettes d'investissement sont anticipées, par ailleurs, au même Chapitre « 041 » - Opérations patrimoniales.

**=> Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement 2 373 200,00 €**

**=> Total des Dépenses d'Investissement de l'exercice 12 969 790,15 €**

- Restes à réaliser de 2024 : 527 583,57 €

- Résultat déficitaire reporté (D001) : 0,00 €

**=> Total des Dépenses d'Investissement cumulées 13 497 373,72 €**

**● Recettes : 13 497 373,72 €**

- Chapitre « 13 » : subventions d'investissement reçues 5 106 000,00 €

UNIVALOM poursuivra, en 2025, l'appel de subventions d'investissement auprès de ses EPCI membres afin de couvrir la part « capital » de ses échéances bancaires et redevances de financement du CPPP ainsi que des prêts ayant financé les dépenses d'investissement des déchèteries.

Ceci présente 3 principaux avantages :

Accusé de réception en préfecture  
04/25/2025 11:04:09  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025



- Restes à réaliser de 2024	2 656 574,00 €
- Résultat reporté de 2024	409 799,72 €
<b>=&gt; Total des Recettes d'Investissement cumulées</b>	<b>13 497 373,72 €</b>

### III- Synthèse (en Euros Hors Taxes) :

Le Budget Primitif syndical établi au titre de l'année 2025 s'articule, dans ses composantes d'exploitation et d'investissement, de la façon suivante :

#### III.1- Exploitation :

- Recettes :	<b>42 142 117,42 €</b>
- Dépenses :	<b>42 142 117,42 €</b>
<b>=&gt; Résultat :</b>	<b>EQUILIBRE</b>

#### III.2- Investissement :

- Recettes :	<b>13 497 373,72 €</b>
- Dépenses :	<b>13 497 373,72 €</b>
<b>=&gt; Résultat :</b>	<b>EQUILIBRE</b>

**III.3- Total du Budget : 55 639 491,14 €**

### IV- Tableau des effectifs :

Il est rappelé que le Syndicat a pour objet, au sens des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

• Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent dans ses compétences obligatoires,

et  
 • Dans le cadre de sa compétence optionnelle, la gestion des déchèteries et ce, conformément aux Arrêtés préfectoraux des 23 juillet et 5 septembre 2014.

Accusé de réception en préfecture  
 006-200046076-20250403-2025-09-DE  
 Date de l'impression : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 11/04/2025

Les lignes directrices de gestion, adoptées par délibération 2021-09 en du 24 mars 2021, précisent les conditions de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires à travers notamment les critères suivants :

Diversité du parcours et des fonctions exercées,

Formations suivies,

Conditions particulières d'exercice attestant de l'engagement professionnel, de la capacité d'adaptation et, s'il y a lieu, de l'aptitude à l'encadrement d'équipes.

Dans ce cadre, il apparaît que des agents peuvent faire l'objet d'un avancement de grade, ce qui implique une mise à jour du tableau des effectifs.

Emploi ou grade de l'agent	Catégorie (homologie)	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP			vacant
		emploi perm tps complet	emploi perm tps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total	
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>								
Directeur général des services	A	1	0	1	1		1	0
<b>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</b>								
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	1	0	1	1	0	1	0
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	0	0	0	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2 (-1)	0	2	1,6	0	1,6	0,4
Rédacteur	B	2 (+1)	0	2	1,8	0	1,8	0,2
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	4 (-1)	0	4	3	0	3	1
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0
Adjoint Administratif	C							
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Ingénieur hors classe	A	1	0	1	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1	0
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2ème classe	B	2	0	2	1,8	0	1,8	0,2
Technicien	B	1	0	1	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	9 (+2)	0	9	7	0	7	2
Agent de maîtrise	C	10 (+1)	0	10	8	0	8	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	11	0	11	10	0	10	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	9 (-2)	0	9	7	0	7	2
Adjoint technique	C	6	0	6	6	0	6	0
<b>EMPLOIS NON CITES</b>								
Chargé de mission - Collaborateur	A		8	8	0	1,2	1,2	
<b>Sous total</b>		<b>63</b>	<b>8</b>	<b>71</b>	<b>51,2</b>	<b>1,2</b>	<b>52,4</b>	<b>11,8</b>
<b>SALARIES DE DROIT PRIVE</b>								
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Cadre d'administration	(A)	1	0	1	0	1	1	0
Employé d'administration	(C)	3	0	3	0	2,46	2,46	0,54
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Agent de maîtrise études développement	(B)	4		4	0	3,8	3,8	0,2
Employé qualifié	(C)	6		6		6	6	0
Employé études et développement	(C)	14		14		14	14	0
Ouvriers d'exploitation	(C)	23		23		22,5	22,5	0,5
<b>Sous total</b>		<b>51</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>49,76</b>	<b>49,76</b>	<b>1,24</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>114</b>	<b>8</b>	<b>122</b>	<b>51,2</b>	<b>50,96</b>	<b>102,16</b>	<b>13,04</b>

Pour rappel, la nature du Service Public (Industriel et Commercial) géré par le Syndicat ne permet pas le recrutement d'agents de la Fonction Publique Territoriale. Ces mouvements d'agents publics ont donc conduit UNIVALOM à réajuster ces postes en les réintégrant au sein des grilles de la Convention Collective utilisée par UNIVALOM pour la gestion de ses effectifs sous statut de salariés de droit privé : la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (CNAD).

La présente mise à jour du tableau des effectifs du personnel, dresse l'état des emplois permanents avant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants, tout en

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de publication : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

détaillant la répartition des postes entre les 2 statuts gérés par le Syndicat agents publics et salariés de droit privé.

## **V- Informations légales et réglementaires :**

### **IV.1- Informations prévues par l'article L.2313-1 du CGCT :**

La Loi requiert qu'une information particulière soit apportée au titre de chacun des points suivants :

« 1° *Données synthétiques sur la situation financière de la commune ;* »

⇒ Cf. II et III-

« 2° *Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif* »

⇒ Sans objet

« 3° *Présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;* »

⇒ Sans objet

« 4° *Liste des organismes pour lesquels la commune :*

a) *détient une part du capital ;*

b) *a garanti un emprunt ;*

c) *a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.*

*La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;* »

⇒ Sans objet

« 5° *Supprimé ;* »

⇒ Sans objet

« 6° *Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;* »

⇒ Sans objet

« 7° *Liste des délégataires de service public ;* »

⇒ Le Syndicat n'a pas réalisé de Délégation de Service Public ;

⇒ En revanche, par délibération de son Comité Syndical en date du 04 août 2006, UNIVALOM a confié au Groupement momentané constitué des sociétés VEOLIA PROPLETE, VALSUD et des partenaires financiers RBS et CFCM, un Contrat de Partenariat Public-Privé (CPPP) tel que visé à l'article L.1414-1 et suivants du CGCT, portant sur « la mise en conformité, la valorisation énergétique des calories produites par l'usine d'incinération des ordures ménagères d'Antibes, son exploitation et le traitement des déchets ménagers » pendant une durée de 20 ans ; conformément aux dispositions contractuelles, le Groupement a constitué une société dédiée à l'exécution du CPPP, dénommée VALOMED (ex-IF7)

Accusé de réception en préfecture  
006-2004686-2025-0505  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de dépôt en préfecture : 11/04/2025

« 8° *Tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme* »

⇒ Sans objet

« 9° Annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 »

Et

« 10° Annexe retraçant la dette liée à la part d'investissement des contrats de partenariat »

⇒ Les engagements pluriannuels découlant du Contrat de Partenariat Public-Privé liant UNIVALOM à la Société VALOMED sont les suivants, à horizon 2026 :

Redevances	Nature des flux	2025	2026
Redevance "R1-2" : (Avenants n°2 et 4)	Capital	2 713 926	2 927 383
	Intérêts	233 987	79 782
Redevance "R1-2bis" : (Avenant n°3)	Capital	130 793	140 973
	Intérêts	11 117	3 789
Redevance "R1-2ter" : (Avenant n°14)	Capital	0	0
Redevance "R2" :		4 490 000 € par an (valeur juin	
- "PFexpl1" (Ann. 19 CPPP et Avenant n°13)			
- "PFexpl2" (Avenant n°11)		5 540 € par an (valeur juin 2013)	
- "PFexpl3" (Avenant n°14)		26 620 € par an (valeur juin 2016)	

Cette synthèse tient compte des éléments introduits par les Avenants n°14, 15 et 16 ayant fait l'objet des délibérations du Comité Syndical en dates des 20 décembre 2016, 06 avril 2022 et 12 octobre 2023.

Il peut par ailleurs être précisé que les échéances de la dette bancaire à moyen terme sont les suivantes :

Emprunts	Nature des flux	2025	2026	2027	2028	2029
	Capital	2 261 260	2 051 723	2 085 701	2 136 792	1 878 803
Intérêts	874 244	804 652	731 559	656 949	579 827	

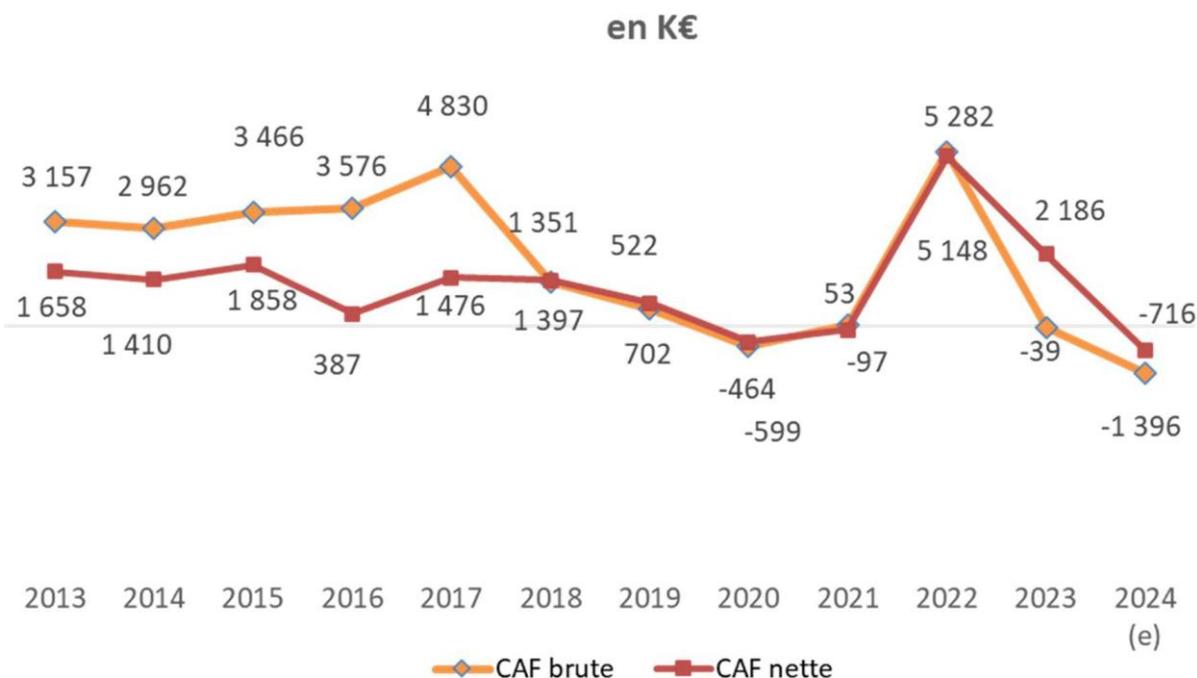
#### IV.2- Informations prévues par la Circulaire budgétaire 2018-2019 préfectorale :

Par une Circulaire émise en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes a détaillé les informations que la Note de présentation d'un Budget Primitif peut mentionner. Il s'agit des éléments suivants, listés dans la Fiche n°3 « Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » annexée à la Circulaire :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

« **Éléments de contexte** » : cf. I-  
- « **Priorités du budget** » : cf. I-

- « Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement » : cf. II-
- « Montant du budget consolidé » : non applicable
- « Crédits d'investissement et, le cas échéant, de fonctionnement, pluriannuels » : cf. IV-1
- « Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette » :



Il ressort de cette information qu'il est prévu, en 2025, de répercuter aux EPCI membres les excédents d'exploitation et d'investissement constatés à l'issue de l'exercice 2024, et ce afin d'optimiser le niveau des tarifs qui leur sont applicables.

En effet, le Syndicat UNIVALOM n'a pas vocation à thésauriser des résultats et veille à restituer aux membres le fruit de la gestion financière rigoureuse du service public.

- « Niveau d'endettement de la collectivité » : cf. le « Rapport sur l'état et l'évolution de la dette » joint
- « Capacité de désendettement » : ce ratio ne présente pas de caractère significatif dans le cas d'UNIVALOM qui est un EPCI sans fiscalité propre gérant un SPIC dont le coût d'exploitation constitue une dépense obligatoire ; il peut toutefois être précisé que l'Épargne Brute est maintenue historiquement à un niveau tenant largement compte des remboursements de capital des échéances d'emprunts ainsi que des redevances de financement prévues au CPPP en vigueur.
- « Niveau des taux d'imposition » : le Syndicat est un EPCI sans fiscalité propre.
- « Principaux ratios » :
  - L'encours de dette par habitant est de 114,72 Euros au 1<sup>er</sup> janvier 2025, contre 130,65 Euros au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (-15,93€), illustrant le fort mouvement de désendettement du Syndicat ; toutefois, cet indicateur est relativement peu significatif dans le cas d'UNIVALOM dans la mesure où les échéances d'emprunts et de redevances de financement sont, depuis l'année 2018, couvertes par des subventions d'investissement reçues de ses membres pour qui elles constituent des dépenses obligatoires ;
  - Les Dépenses Réelles d'Exploitation par habitant prévues pour l'année 2025 s'élèveraient à 133,67 Euros, tandis que les Recettes Réelles d'Exploitation seraient de 119,87 Euros,

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-EE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

reflétant l'utilisation, lors de cet exercice, de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2024 ;

- Enfin, les dépenses de personnel représenteraient 15,52% des Dépenses Réelles de d'Exploitation, soit une proportion très nettement inférieure à la moyenne des Collectivités et EPCI de taille « comparable » à UNIVALOM, ce qui s'explique par la différence des compétences exercées et le poids représenté, dans l'activité globale du Syndicat, par la gestion d'un SPIC ne nécessitant pas des effectifs directs importants (CPPP).

- « *Effectifs de la collectivité et charges de personnel* » : au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les effectifs comprennent 111 agents, soit un chiffre inchangé par rapport à l'année 2024.

Les charges de personnel devraient s'élever, au titre de l'exercice 2025, à 5 811 000,00 Euros après prise en compte de l'augmentation des taux de la CNRACL, la prise en charge d'une participation patronale au titre de la prévoyance et la mutuelle, la revalorisation salariale prévue dans le cadre de la Convention Collective des Déchets, ou le surcoût induit par le recours à des CDD pour assurer les remplacements de salariés dans les déchèteries. A titre de comparaison, les dépenses de masse salariale devraient être de 5 401 008,33 Euros en 2024.

## **VI- Conclusion :**

Le Budget Primitif syndical de l'année 2025 illustre une gestion financière équilibrée, fondée sur une évolution des tarifs la plus proche possible des coûts de revient du traitement des déchets et de l'exploitation des déchèteries, dans le but d'optimiser la participation financière des Communautés d'Agglomérations membres, tout en préservant la capacité d'investissement d'UNIVALOM.

Le Président

**Jean LEONETTI**

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

## RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE

### **Annexe à la note explicative du Budget Primitif de l'année 2025**

La circulaire ministérielle n°IOCB1015077C en date du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales, rappelle les risques inhérents à la gestion active de la dette.

Ce texte incite à l'établissement d'un rapport annuel détaillé sur l'état et l'évolution de la dette afin d'en informer l'assemblée délibérante, et indique que le vote du Budget Primitif apparaît comme un moment particulièrement opportun pour présenter ce rapport à l'assemblée délibérante.

Le Syndicat UNIVALOM s'inscrit dans cette démarche en informant les élus sur l'état de la dette.

#### **I- Evolution des caractéristiques principales (2021-2024) :**

##### **A- Capital restant dû et taux d'intérêt moyen :**

La dette syndicale est composée des capitaux restants dus au titre des :

- Emprunts bancaires
- Redevances de financement dites « R1-2 » et « R1-2bis » prévues au Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP)

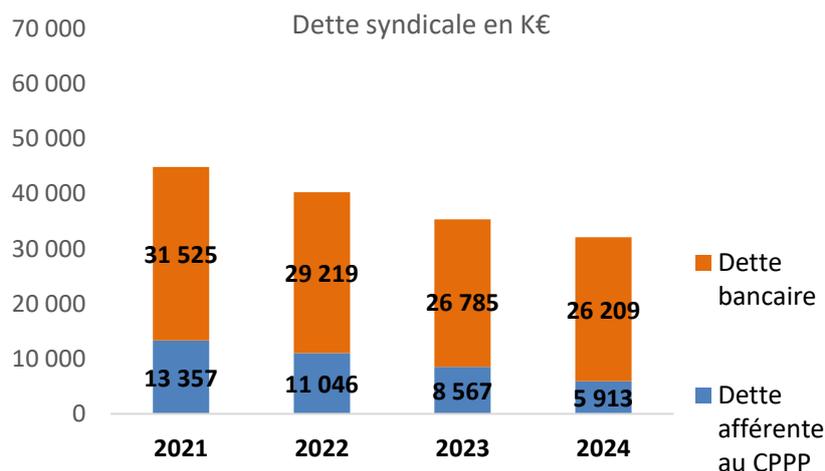
Suite à une observation de la Chambre Régionale des Comptes fondée sur un Arrêté ministériel du 16 décembre 2010 relatif aux CPPP, le Comité Syndical a décidé, par voie d'une délibération en date du 20 décembre 2016, de modifier de façon volontaire la méthode comptable par laquelle sont enregistrées les échéances de la Redevance de financement « R1-2 » prévue au contrat malgré l'absence de certitude du caractère rétroactif dudit Arrêté au CPPP signé en 2006. Par conséquent, les échéances de la Redevance « R1-2 » sont retracées dans un tableau d'amortissement joint à l'Avenant 14 au contrat.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Ainsi, il convient de distinguer, au sein de la dette globale d'UNIVALOM, la part relative aux emprunts bancaires de celle correspondant au capital restant à rembourser au titre desdites Redevances de financement du CPPP.

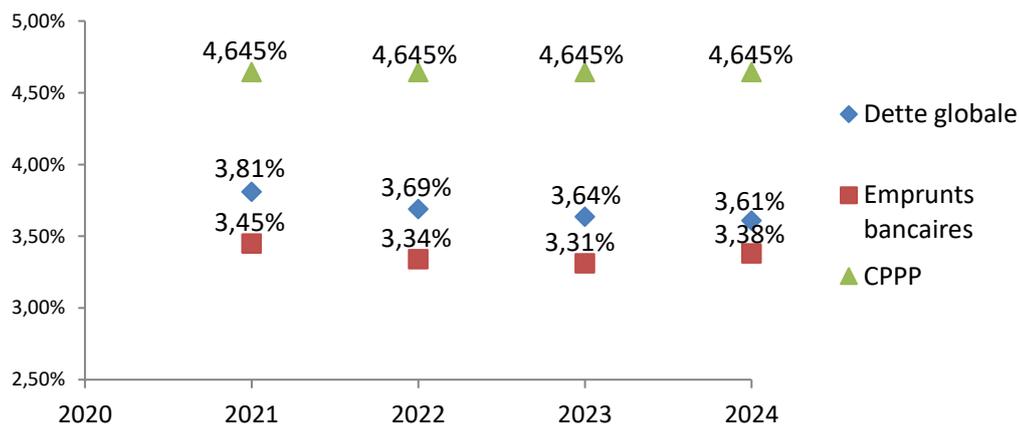
### 1- Capital restant dû :

Les sommes dues au 31 décembre des années 2021 à 2024 respectivement au titre des emprunts bancaires et des Redevances de financement du CPPP étaient les suivantes :



Il peut être souligné que, depuis 2013, la dette globale a été réduite de 53% sous le double effet de la baisse de la dette bancaire de 36% et de l'amortissement de la dette afférente au CPPP (- 78%).

### 2- Taux d'intérêt moyen :



Plusieurs observations peuvent être faites :

- Le taux d'intérêt des Redevances de financement « R1-2 » et « R1-2bis » est fixe, jusqu'à leur échéance en 2026, conformément aux dispositions du CPPP et de ses avenants

Le taux d'intérêt moyen des emprunts bancaires décroît régulièrement en raison du très faible recours à l'emprunt et de l'absence d'endettement en 2017 et en 2023 : la masse réduite

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

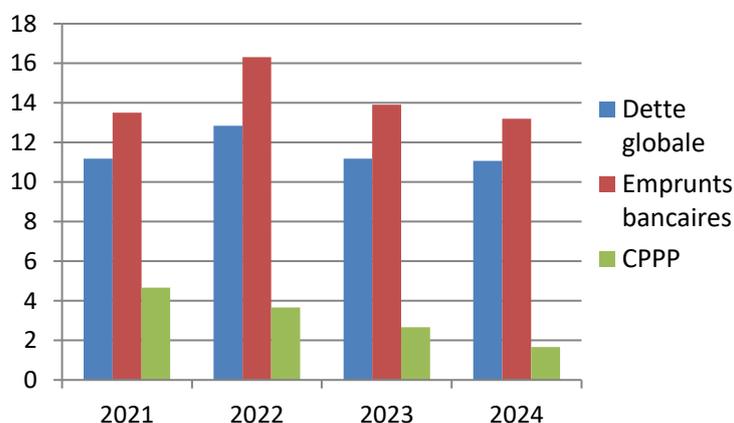
d'emprunts à taux d'intérêts faibles introduite dans le stock n'a donc qu'un effet limité à la baisse sur le taux moyen

- Le niveau du taux moyen est comparable aux Communes et EPCI de même taille, en ce sens qu'il reflète les conditions de financement dégradées des collectivités et établissements publics, notamment en termes de niveau des taux, lors des années 2008 – 2013, puis d'une très forte détente, jusqu'à arriver à des taux très faibles, de 2017 à 2021

Un emprunt nouveau d'un montant de 2 500 000 Euros est prévu au Budget Primitif de l'année 2025, afin de :

- Réaliser des travaux à effectuer sur les déchèteries pour 500 000 Euros
- Financer l'acquisition de locaux qu'UNIVALOM occupe à titre de locataire, en 2025, dans l'immeuble « Les Genêts » à Valbonne Sophia Antipolis, pour 2 000 000 Euros.

#### B- Durée de vie résiduelle :



Les Redevances de Financement du CPPP poursuivent leur dégrèvement jusqu'à échéance en 2026. En parallèle, la réalisation d'emprunts bancaires dédiés aux déchèteries sur de longues durées, afin de lisser la répercussion de leurs échéances aux EPCI-membres pour le compte desquels les travaux sont effectués, a pour effet une durée de vie résiduelle moyenne élevée des prêts en cours.

#### C- Opération intervenue en 2024 et perspectives :

Au cours de l'année 2024, UNIVALOM a tout d'abord procédé à une opération de refinancement d'un emprunt à taux variable souscrit auprès de DEXIA en 2012.

En effet, ce prêt, dont le taux d'intérêt payable le 1<sup>er</sup> avril de chaque année dans la période comprise entre 2015 et 2028, était déterminé par l'écart entre les taux longs (CMS 30 ans) et courts (CMS 1 an). Dans le cas où cet écart était supérieur à 0,20%, un taux de 2,53% s'appliquait. Dans le cas contraire, une formule contractuelle aboutissait à un taux nécessairement supérieur.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Après plusieurs années pendant lesquelles ce financement s'est comporté comme un taux fixe à 2,53% l'an induisant des économies d'intérêts substantielles pour le Syndicat, il s'est brutalement dérégulé lors de la crise géopolitique de début 2022 et a occasionné un surcoût.

Ainsi, par la Délibération n° 2024-20 votée le 04 juillet 2024, le Comité Syndical a décidé de procéder au remboursement anticipé de ce prêt, pour le capital restant dû après l'échéance du 1<sup>er</sup> avril 2024 soit la somme de 6 429 774,34 €, afin de le remplacer par un autre à taux fixe auprès de la SFIL, et ce afin de supprimer tout risque sur la dette syndicale. Le prêt de refinancement, d'un montant de 7 330 774,34 €, inclut le montant de l'Indemnité de Remboursement Anticipé, de 901 000 €, qui est ainsi capitalisée.

Ce nouveau prêt, à taux fixe de 2,90% qui est bonifié par rapport aux conditions d'emprunt du marché au moment de l'opération, a une durée de 15 années, un amortissement constant et une périodicité de remboursement annuelle.

Par ailleurs, UNIVALOM a également souscrit un emprunt d'un montant de 500 000 € auprès de la SFIL en 2024, conformément aux termes de la même Délibération du Comité Syndical, afin de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- Pour le compte de la CACPL : mise aux normes des déchèteries du Cannet et de Mougins et divers investissements,
- Pour le compte de la CCAA : mise aux normes des déchèteries de Puget-Théniers, Roquesteron, et Valberg et divers investissements.

Ceci amène à un emprunt nouvellement réalisé en 2024 d'un montant de 7 830 774,34 €.

Enfin, le Budget Primitif de l'année 2025 prévoit la réalisation d'un emprunt 2M€ afin de financer l'acquisition des locaux actuellement occupés par UNIVALOM à titre de locataire de la CASA, au sein de l'immeuble « Les Genêts » à Valbonne-Sophia Antipolis.

## **II- Répartition par compétence :**

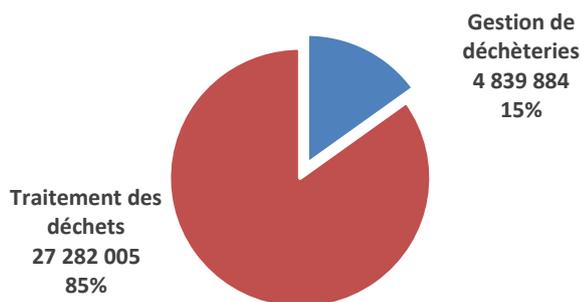
L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2022 a entériné les nouveaux statuts d'UNIVALOM qui permettent l'adhésion de ses membres à 3 compétences : le traitement des déchets (obligatoire), la gestion de déchèteries (optionnelle à la carte) et la gestion de réseaux de chaleur et de froid (optionnelle à la carte).

Le transfert à UNIVALOM des déchèteries des Communes de Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule (par la CAPL), Mouans-Sartoux (par la CAPG) et l'ensemble des équipements de la CASA, a notamment eu pour conséquence pour le Syndicat d'appréhender de façon globale les besoins de mise aux normes des différents sites.

Les études, notamment réalisées par un bureau d'études, ont permis de planifier plusieurs phases de travaux dont découlent, depuis 2015, des investissements que les établissements-membres adhérents à la compétence optionnelle ont décidé de financer par emprunt bancaire.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Il en résulte la répartition suivante de la dette par compétence :

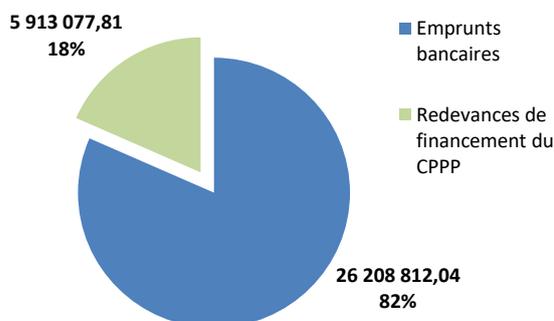


L'exercice de la Compétence optionnelle de gestion des déchèteries étant relativement récente dans l'histoire du Syndicat, la dette inhérente à ce service public représente, de fait, un poids limité dans l'encours de dette syndical. Elle n'a en outre pas vocation à représenter une part significative au regard de l'enjeu financier qu'a représenté la modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique, financée partiellement par l'emprunt.

Elle devrait ainsi poursuivre une évolution modérée au fur et à mesure que l'harmonisation du niveau d'équipement des déchèteries et l'évolution de la vocation des sites sera réalisée, et en fonction du souhait des EPCI-membres de financer les travaux correspondants par subventions, qu'elles reflètent les échéances de prêts souscrits à ce titre, ou en une fois, sans lissage ni financement bancaire. Cette stratégie des membres dépend largement des conditions de marché du financement des Collectivités Locales, des niveaux de taux d'intérêt élevés incitant ces derniers à autofinancer la prise en charge des dépenses d'investissement les concernant.

### III- Répartition par nature :

La dette d'UNIVALOM recouvre d'une part des emprunts bancaires, et d'autre part le capital des Redevances de financement prévues au CPPP, dites « R1-2 » et « R1-2bis ». Leur volume est, en Euros et en proportions, le suivant :



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

#### IV- Répartition par type de risque :

Depuis le refinancement du seul emprunt à taux variable évoqué ci-avant, la dette du Syndicat ne comporte que des prêts à **taux fixe**. Elle est donc caractérisée par une très forte lisibilité dans le temps.

Enfin, il convient de préciser que la dette du Syndicat n'est pas liée à l'évolution d'instruments financiers concernant des devises, et ne fait pas l'objet de couvertures (ex : *swaps*).

#### V- Dette selon la Charte de Bonne Conduite (« Charte Gissler ») :

La Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés en fonction de deux critères :

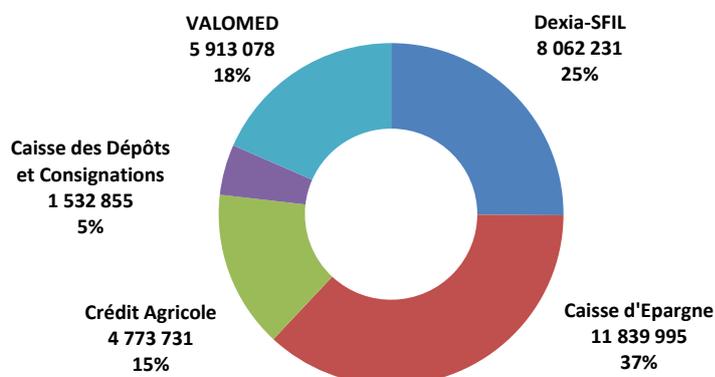
- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé)
- La structure de la formule de calcul ; classement de « A » (risque faible) à « E » (risque élevé).

Ainsi, selon la Charte, annexée à la présente, la dette d'UNIVALOM relève de la catégorie « 1 – A », qui est la combinaison la moins risquée possible.

#### VI- Répartition par prêteur :

Dans le cadre du financement de ses investissements, UNIVALOM procède systématiquement à une large consultation bancaire afin de ne retenir que les offres les plus avantageuses économiquement pour lui.

Ce principe de mise en concurrence a permis au Syndicat de diversifier ses financements, qui se répartissent de la façon suivante, au 31 décembre 2023, parmi différents établissements de crédit :



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Le caractère non récurrent des redevances de financement du CPPP implique une dilution de leur part et, corrélativement, une augmentation progressive de celui représenté par les établissements financiers à l'origine des prêts bancaires dans la dette syndicale globale.

## VII- Ligne de trésorerie :

UNIVALOM ayant décidé conjointement, avec les Communautés d'Agglomération adhérentes, la mise en place de conventions de prélèvement du coût facturé du traitement des déchets et de la gestion des déchèteries, il n'est plus nécessaire, pour le Syndicat, de recourir à une ligne de trésorerie.

Aucune mobilisation de fonds n'est donc intervenue au cours de l'exercice 2024, tel que mentionné l'état A1.1, correspondant à une des annexes réglementaires au Compte Administratif de 2024 prévues par l'Instruction Budgétaire et Comptable « M4 » applicable aux SPIC tels que ceux gérés par UNIVALOM.

Par ailleurs, et compte tenu de ces conventions permettant une gestion sereine de la situation de trésorerie du Syndicat, il n'est donc pas envisagé, par UNIVALOM, d'avoir recours à une nouvelle ligne de trésorerie au cours de l'année 2025.

## VIII- Perspectives d'évolution :

### A- Année 2025 et suivantes :

Il est prévu, au titre des remboursements de capital des emprunts bancaires et redevances de financement du CPPP devant intervenir en 2025, une somme de **5 136 060 Euros**, ventilée de la façon suivante, également pour les années 2025 à 2026 :

#### - Redevances du CPPP :

Redevances	Nature des flux	2025	2026
Redevance "R1" : (Avenants n°s2 et 4)	Capital	2 713 926	2 927 383
	Intérêts	233 987	79 782
Redevance "R1-bis" : (Avenant n°3)	Capital	130 793	140 973
	Intérêts	11 117	3 789
Redevance "R1-ter" : (Avenant n°4)	Capital	0	0

Accusé de réception en date de 11/04/2025  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Redevance "R2" : - "PFexpl1" (Ann. 19 CPPP et Avenant n°13)	4 490 000 € par an (valeur juin 2006)
-"PFexpl2" (Avenant n°11)	5 540 € par an (valeur juin 2013)
-"PFexpl3" (Avenant n°14)	26 620 € par an (valeur juin 2016)

Les dépenses découlant du Contrat de Partenariat Public Privé sont ainsi caractérisées par leur totale prévisibilité pour le Syndicat.

- Prêts bancaires :

Emprunts	Nature des flux	2025	2026	2027	2028	2029
	Capital	2 291 260	2 051 723	2 085 701	2 136 792	1 878 803
Intérêts	874 244	804 652	731 559	656 949	579 827	

Avec variation des ICNE

S'agissant de l'année 2025, il est envisagé la réalisation d'un emprunt nouveau d'un montant de 500 000 Euros dont le détail est fourni au point I- A ci-avant

Une consultation bancaire sera lancée le cas échéant auprès d'un nombre important d'établissements financiers dans le but de contractualiser le financement. Dans ce cadre, il a été sollicité des offres fondées sur les seuls index classiques (EURIBOR, ESTER, etc.), et il ne sera pas étudié de propositions comportant des structures complexes.

En revanche, les investissements liés à la compétence de traitement des déchets ne donneront pas lieu à un financement bancaire.

Par ailleurs, il est prévu la mise en œuvre d'un emprunt Restant à Réaliser de l'exercice 2024 pour 2 000 000 Euros, au titre de l'acquisition des locaux correspondant au siège d'UNIVALOM.

Ainsi, UNIVALOM s'est fixé pour objectif de poursuivre, lors de l'année 2025, le mouvement de désendettement amorcé depuis de nombreuses années. Plus précisément, l'évolution du besoin de financement sera la suivante :

Flux	2023	2024 (e)	2025 (p)	Variation nette de 2023 à 2025
Emprunts nouveaux		500 000	2 500 000	-10 749 020
Refinancement d'un emprunt		7 330 774	0	
Remboursements de capital	-4 912 667	-4 631 374	-5 105 979	
Emprunt quitté suite à refinancement		-6 429 774		

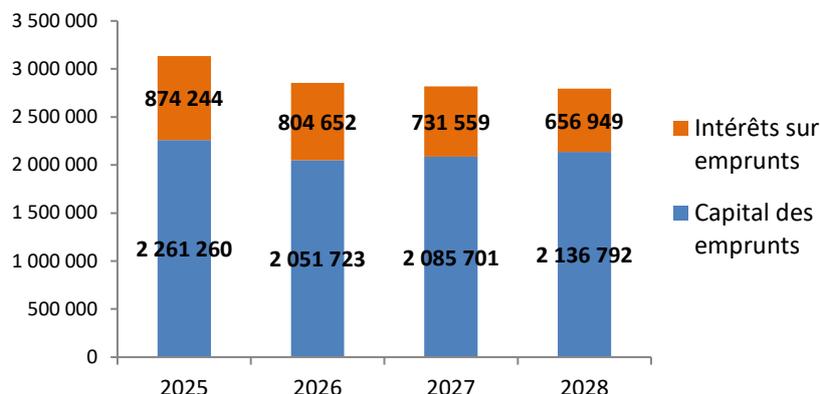
Accusé de réception en préfecture  
006-200046066-2024-04-13-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Enfin, la dette d'UNIVALOM étant caractérisée par un niveau de risque très limité, tenant notamment au fait qu'aucun taux d'intérêt d'emprunt n'est conditionné par les devises, il n'est aucun besoin d'envisager le recours à des opérations de couverture de taux ou de change.

## B- Evolution à moyen terme :

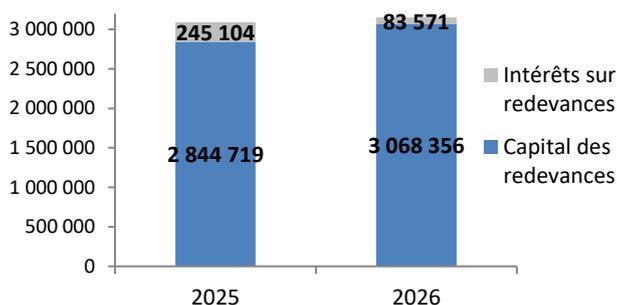
### 1- Echéances de dette bancaire :

Les échéances « au fil de l'eau » de l'encours de dette sont, pour les années 2025 à 2028, les suivantes :



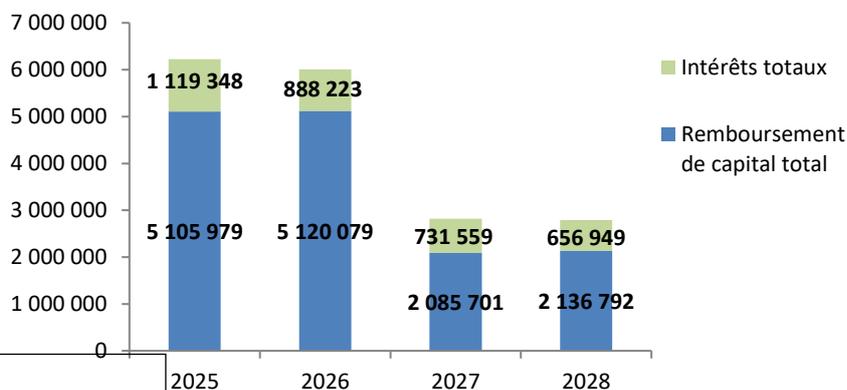
### 2- Echéances de redevances de financement du CPPP :

Les échéances des redevances de financement dites « R1-2 » et « R1-2bis » pour les années 2025 et 2026 sont les suivantes :



Les redevances de financement du CPPP sont caractérisées par une progressivité du remboursement de leur capital supérieure au taux d'intérêt. Il en résulte un amortissement plus rapide et, corrélativement, une diminution marquée des intérêts, même si cela induit une progression des échéances annuelles. L'échéance des redevances de financement interviendra en 2026 sans renouvellement avant terme.

### 3- Echéances globales :



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Il peut donc être noté que la dette syndicale présente un profil de remboursement relativement linéaire, constituant par là un élément certain dans la planification et le pilotage financiers d'UNIVALOM. L'échéance des redevances de financement prévues au CPPP induira, toutes choses égales par ailleurs, une forte baisse des remboursements à compter de 2027.

Enfin, il convient de préciser que l'analyse de la dette syndicale à l'aune d'indicateurs tels que la capacité de désendettement n'est pas pertinente car, UNIVALOM étant caractérisé par le statut d'EPCI sans fiscalité propre gérant un SPIC, l'équilibre obligatoire imposé par la Loi (Article L.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) est assuré par ses Collectivités membres usagères dont les participations aux coûts complets du service, dont le remboursement des emprunts et assimilés fait partie intégrante, représentent des dépenses obligatoires, ce qui confère à UNIVALOM une pérennité financière absolue.

Ceci implique donc que la situation financière du Syndicat ne peut s'analyser grâce à des ratios inopérants dans son cas tels que la capacité de désendettement ou le niveau de dette par habitant, mais uniquement en termes de « coût du Service Public » géré.

#### **IX- Autres éléments :**

Il convient par ailleurs de souligner le fait que le Syndicat UNIVALOM n'a accordé aucune garantie d'emprunt à quelque tiers que ce soit au cours de l'année 2024 et des années précédentes, et qu'aucun projet de ce type n'est envisagé pour l'année 2025 et les années suivantes.

En revanche, il peut être précisé que, dans le cadre de la souscription d'un prêt d'un montant de 1 025 000 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2022, UNIVALOM a bénéficié, à la demande de la banque, d'une garantie d'emprunt octroyée par la CASA sur la totalité de la somme et de la durée du financement (cf. délibération du Bureau Communautaire n°BC.2021.181 modifiée par la délibération n°BC.2022.027).

Le Président du Syndicat UNIVALOM

Jean LEONETTI

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

# ANNEXE

## Charte Gissler

Tableaux des risques

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

	Structures
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025